

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**  
**COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN**

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 30 MARS 2009**

L'AN DEUX MILLE NEUF et le LUNDI TRENTE MARS à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **M. Jean-Claude BOUDET, Maire**.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Claude BOUDET, M. Pierre GUERCI, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, Mme Ingrid TERRANCLE, M. André PARIZE, M. Jean-Claude AMIEL, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Jean-Pierre CHANTRIAUX, M. Pierre TOUSSENEL, Mme Brigitte ARNAL, Mme Michèle BURGALAT, Mme Catherine HERON, Mme Brigitte BERTO, M. Christian SERRIS, M. Jacques ASO, Mme Fabienne PIROLA, Mme Céline RAMOS, Mme Annie BLANC, M. Georges CHEVALLIER, Mme Martine BOUISSET, Mme Florence GASC, M. Patrice BETIRAC.

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Monique AUFFRET DE VECCHI donne pouvoir à Mme Catherine HERON,  
Mme Bernadette BALAGUE donne pouvoir à M. Daniel REGIS,  
M. Jérôme NOEL donne pouvoir à Mme Brigitte BERTO,  
M. Jean-Marc DUMOULIN donne pouvoir à Mme Martine BOUISSET.

**Mme Céline RAMOS** a été élue **SECRETARE**.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MARS 2009 A L'UNANIMITE.**

**OBJET : BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- **D'ADOPTER** le budget présenté ci-après :

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'Exercice	5 963 000 €	Recettes de l'Exercice	5 695 083 €
		Excédent antérieur Reporté	267 917 €
<b>Dépenses Totales</b>	<b>5 963 000 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>5 963 000 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	352 000 €	Restes à réaliser	1 009 892.93 €
Nouveaux crédits	4 042 000 €	Nouveaux crédits	2 055 173.07 €
		Affectation du résultat	1 328 934.00 €
<b>Dépenses Totales</b>	<b>4 394 000.00 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>4 394 000.00 €</b>

**Adopté (Pour : 22, Contre : 4 et 1 Abstention).**

**OBJET : MAJORATION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Le Conseil Municipal décide :

- **DE MODIFIER** les taux d'imposition comme ci-dessous présenté :

	2008	2009
Taxe d'Habitation	10,27 %	11,30 %
Foncier Bâti	20,51 %	22,56 %
Foncier Non Bâti	99,58 %	109,54 %
Taxe Professionnelle	13,61 %	14,97 %

**Adopté (Pour : 22 et Contre : 5).**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009**

Le Conseil Municipal décide :

- **D'INTRODUIRE** des règles dans la détermination du montant des subventions qu'elle souhaite attribuer aux associations, dont les éléments sont rappelés ci-après :
  - 1) Les associations sont classées en catégories réparties comme suit 1. Sport, 2. Culture, 3. Social, 4. Loisirs, 5 Dynamisation, 6. Autres associations, 7. Associations à vocation essentiellement villemurienne.
  - 2) Les critères de calcul retenus sont : le nombre d'adhérents, l'âge des adhérents (+ou- 20 ans), le lieu de résidence des adhérents (dans et hors Communauté de Communes de Villemur), la participation à l'animation de la ville, le nombre d'heures rémunérées pour les intervenants.
  - 3) Compte tenu de leurs activités spécifiques, les associations ne sont pas obligatoirement éligibles à l'ensemble des critères retenus.
  - 4) La décision finale appartient au Conseil Municipal.
  - 5) Les modalités d'attribution, de contrôle et de versement des subventions sont fixées conformément à la législation et par convention financière signée chaque année entre la commune et l'association, pour celles qui bénéficient d'une subvention de 23 000 € au moins.
- **D'ALLOUER** des subventions aux Associations, comme suit :

**Subventions 2009**

Lutte contre le Cancer	75 €	Kassumay	500 €
ASV Rugby	25 000 €	Usinotopie	1 525 €
ASV Athlétisme	1 310 €	Ecole de Musique	28 000 €
ASV Aviron	4 000 €	Las Groulos Longagnos	1 000 €
ASV Cyclisme	3 000 €	P.R.A.I.E.	7 700 €
ASV Football	6 500 €	Ecurie Villemurois	600 €
ASV Pétanque	1 800 €	Art C'Ange	900 €
ASV Ski	1 800 €	Les doigts d'or	200 €
ASV Escalade	700 €	F.R.M.J.C. Midi-Pyrénées	84 560 €
ASV Tennis	3 500 €	Pétanque de Magnanac	600 €
ASV Judo	2 800 €	Soie et Couleurs	760 €
Au Royaume des Petits - Crèche	269 500 €	Tai jistu	200 €
Les Bons Vivants Villemuriens	4 000 €	Tourisme travaux culture	300 €
Club éducation Canine	500 €	A.V.H.	1 000 €
Comité des Fêtes Magnanac	1 000 €	Club Auto Légend	500 €
Comité des Fêtes Les Filhols	800 €	Comités des fêtes du Terme	500 €
A.C.C.A.	550 €	Destination Madagascar	300 €
Pêche – A.A.P.P.M.A.	300 €	Gymnastique Féminine	200 €
Coopérative Ecole Élémentaire J. Michelet	1 200 €	Gymnastique volontaire	200 €
Coopérative Ecole Élémentaire A. France	1 500 €	ASPV	1 500 €
Coopérative Ecole Maternelles	1 500 €	Le Trèfle à 4 feuilles	200 €
Ronde de Villemur	200 €	La Clé des Chants	500 €
APF - Paralysés de France	75 €	ADEPEP	100 €
Espace Jeunes – CLSH/CLAE	247 638 €		
M.J.C. Villemur	59 200 €		
Henri IV	5 500 €		
FNAIR - Insuffisants rénaux	75 €		
		<b>Subventions non affectées</b>	<b>9 300.00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>785 168.00 €</b>

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- **D'ADOPTER** le budget présenté ci-après :

***Section de fonctionnement***

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'Exercice	1 332 227 €	Recettes de l'Exercice	446 100 €
		Excédent antérieur Reporté	886 127 €
<b>Dépenses Totales</b>	<b>1 332 227 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>1 332 227 €</b>

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Nouveaux crédits	1 940 000 €	Nouveaux crédits	1 940 000 €
<b>Dépenses Totales</b>	<b>1 940 000 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>1 940 000 €</b>

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AUTONOME - BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- **D'ADOPTER** le budget présenté ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'Exercice	60 850.00 €	Recettes de l'Exercice	22 616.01 €
		Excédent antérieur Reporté	38 233.99 €
<b>Dépenses Totales</b>	<b>60 850.00 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>60 850.00 €</b>

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : BUDGET PORTAGE DE REPAS - BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- **D'ADOPTER** le budget présenté ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'Exercice	87 442 .21 €	Recettes de l'Exercice	89 800.00 €
Déficit antérieur reporté	2 357.79 €		
<b>Dépenses Totales</b>	<b>89 800.00 €</b>	<b>Recettes Totales</b>	<b>89 800.00 €</b>

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS PORTAGE DES REPAS A DOMICILE DES PERSONNES AGEES**

Le Conseil Municipal décide :

- **DE REVALORISER** le prix du repas à 7.58 € HT, soit 8.00 € TTC.

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION «ASV RUGBY»**

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à formaliser le soutien de la commune à l'ASV Rugby par la signature de la convention d'objectifs.

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PREVOIR** au budget les crédits nécessaires au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 euros pour 10 enfants, soit 400 euros, pour les écoles privées sous contrat accueillant des enfants de la Commune en classes élémentaires.

Adopté à l'Unanimité.

**OBJET : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE - MODIFICATION**

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ALLOUER** une indemnité spéciale de fonction aux agents titulaires et stagiaires appartenant à la filière Police Municipale comme suit :
  - agents de police municipale : 20 %
  - chefs de service de police municipale : 22 % jusqu'à l'indice brut 380 et 30 % au-delà de cet indice.

**Adopté à l'Unanimité.**

**OBJET : OUVERTURE DE POSTES EN CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)**

Le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER** des postes de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dans les domaines suivants :
  - 1 poste de CAE polyvalent pour assurer la sécurisation des abords d'une école (à la place de la police municipale), pour remplir des missions de « vagemestre » ainsi que d'autres missions à définir en fonction de nos besoins (poste à 26 heures hebdomadaires)
  - 1 poste de CAE pour encadrer une équipe comportant 6 agents affectés à l'entretien et à la mise en valeur de sites communaux, en particulier Brusson (poste à 35 heures hebdomadaires)
  - 3 postes de CAE pour effectuer des travaux d'entretien simples sur les bâtiments communaux (postes à 20 heures hebdomadaires)
  - 3 postes de CAE pour assurer des aménagements paysagers, la mise en valeur florale et l'entretien des espaces verts (postes à 20 heures hebdomadaires)
- **DE FIXER** la rémunération au SMIC horaire (soit 8.71 euros bruts au 1<sup>er</sup> juillet 2008).

**Adopté à l'Unanimité.**

**La Secrétaire de Séance,**

**Le Maire,**

**Céline RAMOS**

**Jean-Claude BOUDET**